

REGLEMENT INTERIEUR



07 et 08 Décembre
2019

Lieu de la manifestation :

Salle Polyvalente, sous Barnums ou pour les exposants du bâtiment avec leurs propres barnums, les Food truck et les manèges dans les rues du Centre-ville.

Montage de vos stands :

Vendredi 06 Décembre de

18h00 à 20h00 *Sauf conditions exceptionnelles*

Samedi 07 Décembre de

7h00 à 10h00

Accès exposant le dimanche à partir de

9h00 (sans véhicule)

Ouverture au public :

Samedi 07 Décembre de

10h00 à 20h00 pour la salle polyvalente

10h00 à 22h00 pour les barnums

Attention : le service de sécurité ne sera présent qu'à partir de 21 h

**Merci de respecter ces
horaires pour le bon
déroulement de la
manifestation**

Dimanche 08 Décembre de

10h00 à 19h00.

Démontage de vos stands :

Dimanche 08 Décembre à partir de 19h00. Pour des raisons de sécurité, le démontage n'est pas autorisé avant la fermeture du marché au public.

Aucune personne, sauf le Comité d'Organisation et la société de Gardiennage, ne sera présente dans les lieux d'expositions hors des heures d'installation et d'ouverture au public.

Chaque exposant

- chaque exposant doit avoir rempli un dossier en nom propre et s'engage à respecter les horaires d'installation et de démontage de son stand.

- Sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et devra être assuré à cet effet.

- Déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages préjudiciables concernant les marchandises et objets divers se trouvant dans l'enceinte de la manifestation

- L'exposant est responsable de son emplacement et des éventuelles dégradations

- S'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et à laisser les lieux d'exposition en état de propreté.

- S'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.

- Les exposants inscrits, sont dans l'obligation de rester les deux jours. Nous nous réservons le droit de vous refuser votre inscription en cas contraire.

L'organisateur : (Attention : les places exposant sont limitées)

- Se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à notifier la décision et sans que le demandeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

- Se réserve le droit de refuser tout exposant non inscrit.

- N'est pas responsable des ventes effectuées par les exposants.

- Ne remboursera pas en cas de désistement pendant les quinze jours calendaires, avant l'ouverture du Marché de Noël. (y compris partiellement)

-Se réserve le droit d'effectuer un tarif préférentiel aux Commerçants, Artisans et Industriels de Coullons.

- en cas d'annulation du marché due à des circonstances exceptionnelles (Préfecture, Municipalité, Tempête, inondations, ...) et à moins de 15 jours de la date effective, l'organisation s'engage à rembourser les frais d'inscription à raison de 70 % de leur montant.

Tarifs

- Les tarifs sont des forfaits pour le weekend. Ceux-ci sont indivisibles.

- Tout exposant désirant s'installer le WE du Marché et n'ayant pas eu d'autorisation préalable, pourra être refusé par les organisateurs. (En cas de places disponibles et d'un commun accord, les tarifs seront doublés.)

Sécurité

- Pour des raisons de sécurité, tous les systèmes de chauffages individuels sont interdits sous les Barnums.

- Seuls les éclairages basse consommation et Leds sont autorisés. Aucun éclairage type halogène ne sera toléré (problème de puissance). Des contrôles seront effectués durant les deux jours.

- Il est interdit de fumer sous les barnums.

- Impératif : Pour des raisons administratives et de sécurité, il est nécessaire de laisser votre nom et votre numéro d'emplacement visibles. Tout véhicule non identifié ou mal garé sera envoyé en fourrière.